

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
06/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 24

OBJET

PERSONNEL

Autorisation de signer
l'avenant au contrat de
prévoyance collective
Maintien de salaire.

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, M. PIOT, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- Mme SILVESTRE, pouvoir donné à Mme NOISELIET
- M. TORCHY, pouvoir donné à M. CUVILLIERS
- M. COPPIER, pouvoir donné à Mme BRUXELLE
- M. SENECHAL, pouvoir donné à Mme CHATELAIN
- M. FOLLEAT, absent excusé
- Mme BUIGNET
- Mme LEGRAND

Secrétaires de séance :

- Françoise ROUSSEL
- Ariane AUGUSTE

DELIBERATION N°8

OBJET : PERSONNEL - Autorisation de signer l'avenant au contrat de prévoyance collective Maintien de salaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet d'avenant au contrat de prévoyance collective – maintien salaire,

CONSIDERANT la proposition d'augmentation du taux de cotisation du contrat de prévoyance collective faite par la Mutuelle Nationale Territoriale afin de prendre en compte l'augmentation nationale du nombre et de la durée des arrêts de travail,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant du contrat de prévoyance collective conclu avec la Mutuelle Nationale Territoriale, modifiant le taux de cotisation et le fixant à 2,76 %.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 12 décembre 2023 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

